



## Salarié en arrêt et autoentrepreneur

-----  
Par Baldato

Bonjour,  
Je suis salarié dans le privé en arrêt maladie depuis 6 mois je suis également autoentrepreneur en e-commerce .  
Ai je le droit de poursuivre mon activité AE alors que je suis en arrêt dans mon emploi principal.

Merci pour vos réponses

Je précise que mon AE était en activité bien avant mon arrêt

-----  
Par ESP

Bonjour,  
Normalement, un assuré en arrêt de travail pour maladie doit s'abstenir de toute activité non autorisée pour conserver le bénéfice de ses indemnités journalières.

Mais en fonction de la nature de cette activité en auto-entreprise (par exemple travail sur ordinateur de chez soi), le médecin peut estimer possible l'activité pendant un arrêt de travail, mais il doit le préciser clairement sur l'avis d'arrêt de travail.

Avez vous posé la question sur votre compte "AMELI"?

-----  
Par Baldato

Bonjour ,non du tout je vais le faire de suite ,merci beaucoup